

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_A | Autour de l'Histoire de la folie \[A\]](#)[CollectionBoite_035_A-3-chem | Exercice de la médecine. Corporations médicales. Item](#)[Liberté du commerce et contrôle de la médecine \(Cabanis\)](#)

Liberté du commerce et contrôle de la médecine (Cabanis)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_A_f0055**

Source**Boite_035_A-3-chem | Exercice de la médecine. Corporations médicales.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Liberté de l'art et contrôle de la 55
médecine (Calvaire)

" Dans l'état social bien réglé, la liberté d'industrie ne doit rencontrer aucun obstacle ; elle doit être entière, illimitée : et le développement de l'industrie ne peut devenir utile à celui qui le cultive qu'autant qu'elle l'est elle-même au public, et c'est ainsi que l'intérêt général se concorde avec l'intérêt particulier."

" Mais quel industriel porteur d'un objet de la public ne saurait être jugé compétent ; que la prudence et la prudence de l'industrie ne sont pas encore journalières manières d'opérer, l'industrie, le législateur, chargé de veiller à la sûreté de la santé des règles de la pratique en tenant de l'industrie tout ce qui est de la pratique reconnue, la valeur réelle et la bonté de l'objet qu'il s'agit de fabriquer, vérifiés par des surveillants expérimentés et sûrs."

Et enfin : " Mais pour tout (pourquoi) le médecin, le chirurgien, le pharmacien ou vendeur de drogue doivent être examinés et jugés sur leur savoir, sur leurs capacités

BnF
MSS

un peu hâti hâda mortel, et les bouti-
ques et magasins des derniers restes sont
en ouverts à la surveillance de la police.
C'est à la gêner l'industrie : c'est
pour l'atténuer la liberté de l'individu.

Ceci Report (sous le nom de
la commission J. I. P. sur l'état
nouveau de notre société.

(4 meilleur An V)

Deux. II. 1391

REVUE INTERNATIONALE
DE
SOCIOLOGIE
(FONDÉE PAR RENÉ WORMS)
MARCEL GIARD
EDITEUR, PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT

Le Directeur

INSTITUT INTERNATIONAL
DE SOCIOLOGIE
Secrétaire Général